



Arrêté du Maire n° 2023/ 009613

OBJET : Rénovation poste de secours de St Pair Casino, du mardi 16 mai au jeudi 15 juin 2023, par l'entreprise ARCES BTP

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande d'autorisation le jeudi 11 mai 2023, de M. Leroux de l'entreprise ARCES BTP, afin d'accéder et stationner au niveau du poste de secours St Pair Casino avec ses engins de chantier, du 16 mai au 15 juin 2023, pour des travaux de rénovation.

Considérant qu'il y a lieu de faciliter le bon déroulement des travaux, une partie de la digue haute sera fermée.

ARRETE

Article 1^{er} : En raison de travaux de rénovation du poste de secours de St Pair Casino, du 16 mai au 15 juin 2023, l'entreprise ARCES BTP est autorisée à accéder et stationner des véhicules de chantier le temps des travaux, sur la digue du soleil couchant.

L'accès des camions et engins se fera par la rue de Scissy.

Article 2 :

- Une partie de la digue base sera fermée du 16 mai au 15 juin 2023.
- Digue haute chantier balisé par barrières type héras.

Article 3 : Pour la sécurité des piétons et la circulation, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par l'entreprise ARCES BTP.

Article 4 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- M. le Responsable des services techniques municipaux
- L'entreprise ARCES BTP M. LEROUX

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
le jeudi 11 mai 2023

La Maire,

Annaïg LE JOSSIE

